

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE FONT-ROMEUE ODEILLO VIA  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2021**

---

**L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN,  
Le VINGT-SEPT JANVIER à 18h00,**

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEUE ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire,

Date de la convocation : 21 janvier 2021

La séance n'était pas autorisée au public. La retransmission des débats en direct a pu être suivie par le public, le lien internet pour la diffusion en live de ce conseil municipal était le suivant : <https://www.facebook.com/CommuneFontRomeu>.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Faëza OMAHSAN

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Ayant pris part aux délibérations : 18

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mme ARTIGUES Inès – M. DÉMELIN Jean-Louis – Mme DELIAS Christine - M. DESCLAUX Fabien – M. DOVAL Loïc – Mme GARRABE-POUGET Jeannine – Mme LARROZE Rachel - M. LATUTE Jean-Michel – Mme LEBECQ Michelle - Mme LE TOAN BARES PhongLan - M. LUNEAU Alain - Mme NOLIN Claire - Mme OMAHSAN Faëza – M. PEREZ Julien - Mme PIERA Martine – M. RIFF Michel

**ABSENTS EXCUSÉS** :

M. BOSSELUT Rodolphe – Mme NGUYEN Liliane - M. PONSAS Serge.

**AVAIENT PROCURATION** :

Mme ARTIGUES Inès pour M. BOSSELUT Rodolphe – M. LUNEAU Alain pour Mme NGUYEN Liliane.

**DEL-2021-008 - Demande de subvention pour la rénovation de la salle de cinéma du casino**

Monsieur le Maire EXPOSE au Conseil Municipal que :

La salle de cinéma se situe au sein du bâtiment Casino de Font-Romeu, qui comprend aussi un bar restaurant, et une salle de jeux. Ce bâtiment, situé au 46 avenue Emmanuel Brousse, appartient à la commune de Font-Romeu – Odeillo – Via, et son exploitation fait l'objet d'un contrat de délégation de service public.

On observe plusieurs problèmes récurrents, notamment sur la salle de cinéma, qui ont conduit à envisager des améliorations. Il est en effet très difficile de la garder à une température confortable, et les spectateurs se plaignent régulièrement de températures trop basses pendant les séances, alors que le gestionnaire consomme une quantité d'énergie très importante (fioul et électricité) sur le poste chauffage.

Pour cette salle uniquement, une chaudière fioul alimente 4 radiateurs en fonte qui permettent d'obtenir une température d'environ 14°C.

Ce système est complété par 4 aérothermes électriques, mis en route 2 heures avant le début des séances, et qui permettent d'atteindre les 20°C. Cependant leur fonctionnement étant bruyant, ils doivent être coupés pendant les projections, et on observe alors une baisse de la température autour de 14-16°C en fin de séance.

Un diagnostic thermique réalisé en 2019, a permis d'établir des préconisations et un premier chiffrage en matière d'enveloppe et de système de chauffage et traitement d'air sur la salle de cinéma. Les préconisations qui ont été faites par cette étude sont :

- Démantèlement de la chaudière fioul.
- Mise en œuvre d'une centrale de traitement d'air (CTA) pour le chauffage et le traitement de l'air de la salle de cinéma.
- Mise en œuvre d'une isolation thermique de la salle de cinéma.

Un diagnostic technique d'un bureau de contrôle conduit en 2020, est venu compléter ces préconisations en terme de sécurité incendie et accessibilité PMR, permettant ainsi à la commune de traiter d'une manière globale la rénovation de la salle de cinéma. Le programme de travaux a donc été complété par :

- La mise aux normes en matière d'accessibilité PMR de la salle de cinéma, côté allée des sports, en lieu et place de l'actuelle sortie de secours, notamment par l'aménagement d'un sas d'entrée desservant la salle de cinéma et les sanitaires de la salle des jeux (ancienne discothèque).
- La construction des éléments suivants : rampe d'accès, escalier, place de parking PMR, et mise en place d'un visiophone.
- Mise aux normes des sanitaires de l'ancienne discothèque (nouvelle salle des jeux).

Les études réalisées ont donné un premier chiffrage de ces travaux :

- Rénovation énergétique (isolation et changement du système de chauffage) : 279 500 €HT
- Mise en accessibilité : 40 417 €HT
- Sécurité incendie : 5 000 €HT
- Marge pour imprévus (10%) : 33 492 €HT
- Maîtrise d'œuvre : 35 741 €HT
- Coordinateur Sécurité et Protection de la Santé (1,5%) : 5 361 €HT
- Mission de Contrôle Technique (1,5%) : 5 361 €HT
- Diagnostic Technique Amiante : 2 000 €HT

Soit un montant global de l'opération estimé à 405 872 €HT.

Une consultation en vue de contracter un maître d'œuvre à été ouverte, et la date limite de retour des offres est fixée au 9 février 2021 à 17H00.

Monsieur le Maire AJOUTE que :

Nous avons reçu une circulaire du Préfet des Pyrénées-Orientales en date du 9 décembre 2020 nous informant, que dans le cadre du plan de relance du gouvernement, une enveloppe d'un milliard d'euros de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL exceptionnelle) était ouverte à destination des communes qui ont des projets pour la transition écologique. Un appel à projet de « Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriale » concrétise pour notre région l'ouverture de cette enveloppe.

En parallèle de cela, il existe un dispositif de subvention de la Région Occitanie pour la mise en accessibilité des bâtiments publics, le plan de financement prévisionnel de l'opération est donc le suivant :

- Etat DSIL exceptionnelle plan de relance : 288 364 €
- Région Occitanie : 12 125 €
- Autofinancement commune : 105 383 €

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- 1) VALIDE le principe de l'opération de rénovation de la salle de cinéma du Casino
- 2) VALIDE son plan de financement prévisionnel.
- 3) AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la sous-préfecture de Prades et au titre du plan de Relance (Appel à projets « Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales).
- 4) AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Occitanie au titre de la mise en accessibilité des bâtiments publics.
- 5) AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération : travaux et demandes de subventions.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Fait à Font-Romeu Odeillo Via,  
le 28 janvier 2021

Le Maire,  
Alain LUNEAU

